

<http://www.snetap-fsu.fr/Du-contre-dossier-de-rentree-du.html>



# Du contre-dossier de rentrée du SNETAP-FSU aux résultats obtenus au printemps...

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : lundi 11 mai 2015

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Comme chaque année le SNETAP-FSU**, via ses sections d'établissement et régionales, a été amené à intervenir pour faire corriger les dysfonctionnements de rentrée patents : non respect des horaires obligatoires, comme des dédoublements réglementaires, non remplacements, non respects des règles statutaires...

Faute de réponses satisfaisantes des [DRAAF-SRFD](#) sur un certain nombre de points, le SNETAP-FSU établissait courant octobre son contre-dossier de rentrée [ [http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/contrdossier2\\_2.pdf?PHPSESSID=77dace5996170d4c0dfb2d9f4d756004](http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/contrdossier2_2.pdf?PHPSESSID=77dace5996170d4c0dfb2d9f4d756004)] et à compter de novembre saisissait la [DGER](#), puis le Cabinet du Ministre, afin d'obtenir le règlement de ces situations.

Le SNETAP-FSU ne renonçant pas, la DGER a fini par s'engager à régler les cas les plus critiques sur les crédits 2015.

A l'heure du bilan - cf. [réponse DGER](#) ci-jointe : sur une soixantaine de saisines concernant une douzaine de [régions](#) et une quarantaine d'[EPL](#)...

- une vingtaine de problèmes solutionnés (remplacements déclenchés) et d'engagements pris (parution de postes au mouvement),
- près d'une vingtaine de cas relevant de besoins avérés et reconnus comme tels par la DGER mais dont le règlement est différé faute de moyens (postes à créer, quotité de temps de travail à revoir...) ou renvoyés à l'autorité académique,
- et enfin plus d'une vingtaine de situations à propos desquelles les réponses faites sont irrecevables en l'état.

**Une action au bilan contrasté... assurément... mais qui revêt deux intérêts majeurs, d'abord en ce qu'elle est révélatrice de l'impasse budgétaire dans laquelle l'[EAP](#) se retrouve une nouvelle fois, ensuite et surtout en ce qu'elle démontre, s'il en était besoin, que seule l'action syndicale déterminée, collective et s'appuyant sur une organisation d'envergure permet d'obtenir des résultats peut-être insuffisants, mais des résultats tout de même. L'action continue... ne lâchons rien !**